

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 11 décembre 2015

Délibération n° 136-2015

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'exclusion des personnels contractuels dont la rémunération est forfaitaire (contrats financés sur ressources propres dont l'objet est la recherche ou l'accomplissement d'une mission spécifique) du versement d'un complément indemnitaire en fin d'année à partir du 1^{er} janvier 2016, conformément au projet qui a recueilli un avis favorable du Comité technique de proximité du 27 avril 2015 sollicité à ce sujet (Délibération 201415CT32).

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Le Président,
Jean
PEETERS
Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 22 décembre 2015.

Document mis en ligne le : 22 décembre 2015.